

10 ANS D'ACTION RADON

Une décennie de sensibilisation et de détection

Chaque année, le début de l'automne marque le retour de l'Action Radon. Depuis son lancement en 2013, à l'initiative de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), l'objectif de cette campagne de sensibilisation est triple : informer la population des risques liés au radon, encourager les habitants à mesurer le radon dans leurs maisons et proposer des solutions de prévention et de remédiation. Dix ans plus tard, l'heure est au bilan : le radon est moins méconnu, mais la sensibilisation reste essentielle, en particulier dans les régions à risque.

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Il est incolore, inodore et insipide, ce qui le rend difficile à détecter. Il peut s'infiltrer à partir du sous-sol dans n'importe quel bâtiment (maisons, bureaux, écoles...) via les minuscules fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau.

Quel risque pour votre santé ?

À l'air libre, le radon ne présente aucun danger pour la santé. En revanche, dans un **espace fermé** (maison, lieu de travail...), même une concentration modérée de radon présente des risques pour la santé. Une exposition prolongée augmente considérablement le risque de cancer du poumon. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le radon serait la **deuxième cause de cancer du poumon** après le tabac. Ce risque est encore plus important chez les **fumeurs**, le tabac étant un facteur aggravant.

Concrètement, le radon pénètre dans les poumons avec l'air que vous respirez. Arrivé dans les poumons, il irradie les tissus pulmonaires, ce qui peut les endommager et provoquer à long terme le cancer du poumon. Le risque de développer un cancer pulmonaire dépend de deux choses : le taux de radon dans votre maison et le temps passé à l'intérieur de votre maison. Plus la concentration de radon dans un logement est élevée et plus le temps passé à l'intérieur de ce logement est important, plus le risque de cancer augmente.

Où le radon est-il le plus répandu ?

Le radon est présent partout dans le sous-sol, mais en quantité variable selon les caractéristiques géologiques. En Belgique, la concentration en radon peut varier fortement d'une région à l'autre et même d'un bâtiment à l'autre.

En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol, le **sud du pays** est plus touché par le radon que le nord. Les zones à risque élevé se trouvent surtout dans les régions de **Verviers, Bastogne et Neufchâteau, Dinant et Marche ainsi qu'en Brabant wallon**.

Que pouvez-vous faire : vous procurer un détecteur radon

Le seul moyen de savoir si vous êtes exposé au radon est d'utiliser un détecteur. Il s'agit d'un petit appareil à commander via le site web www.actionradon.be pour un coût total de **15€** (comprenant l'analyse et l'aide éventuelle à la remédiation). Une fois reçu, placez-le au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus fréquentée de la maison, pendant trois mois, entre octobre et avril (période de chauffage). Après cette période, renvoyez-le pour analyse.

10 ans d'Action Radon : chiffres clés

Depuis 2013, l'Action Radon c'est :

- **Sur l'ensemble de la période, 27 361 ménages belges qui ont commandé un détecteur radon**, ce qui revient à environ **3000** détecteurs/an. **Pour l'année 2022 uniquement, 2723 ménages** belges ont mesuré le taux de radon dans leur habitation : 383 en Flandre, 112 à Bruxelles et 2228 en Wallonie.
- **Depuis 2013, 1937 maisons mesurées (7%) qui dépassaient le niveau de référence* de 300 Bq/m³, avec des différences régionales marquées :**
 - En province du Luxembourg, sur les tests réalisés, 20% présentaient une concentration en radon supérieure à 300 Bq/m³ ;
 - En province de Liège et de Namur, sur les tests réalisés, 11% dépassaient le niveau de référence ;
 - En province de Brabant wallon, sur les tests réalisés, 4% dépassaient le niveau de référence ;
 - En province de Hainaut, sur les tests réalisés, (3%) dépassaient le niveau de référence.
- **Et aussi depuis 2013, 703 maisons mesurées qui dépassaient le niveau de 600 Bq/m³ et qui ont bénéficié d'un travail de remédiation par un expert radon.**
- Un travail de collaboration avec les services provinciaux concernés (Services d'Analyse des Milieux intérieurs - SAMI), la région bruxelloise et la communauté germanophone.
- Des contacts réguliers avec des citoyens et des communes plus spécifiquement touchés (Burdinne par ex).

Rôle de l'AFCN

En Belgique, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) est l'autorité compétente pour les problèmes de radon dans les bâtiments. Dans le cadre de sa mission de protection de la population, elle a pour objectif de diminuer tant que possible les risques d'exposition au radon dans les bâtiments privés, publics et professionnels. Conformément aux recommandations européennes et internationales, l'AFCN a établi un plan d'action national dédié au radon.

Depuis 2005, des campagnes sont organisées en collaboration avec différentes provinces, régions ou communes dans les zones les plus touchées par le radon. L'Action Radon est menée annuellement depuis 2013. Dans le cadre de cette campagne, des ressources éducatives ont été développées (brochures, vidéo, sites Internet ...) et des formations destinées aux professionnels du bâtiment. Grâce à ces actions, l'AFCN a contribué à une prise de conscience du risque et à une augmentation de la demande de détecteurs radon au fil des années.

En 2023, force est de constater que la sensibilisation reste néanmoins essentielle. Car, mesurer c'est savoir. Cela permet à l'AFCN de mieux cartographier les zones à risque et d'informer la population de manière encore plus précise sur le risque du radon dans leur région.

En savoir plus :

- [Dépliant « Le radon en 10 questions. Protégez votre habitation contre le radon »](#)
- www.actionradon.be
- www.radonatwork.be
- www.afcn.fgov.be/radon

* Explication sur le niveau de référence : la concentration de radon dans l'air se mesure en Becquerel par mètre cube (Bq/m³). La Belgique s'aligne sur une directive de l'Union européenne qui fixe à **300 Bq/m³** le niveau à partir duquel il est indiqué d'agir dans les constructions existantes. Plus la concentration mesurée est élevée, plus il y a lieu d'y remédier.

CONTACT

Porte-parole :

Louise Lienard

T +32 (0)479 18 48 45

E louise.lienard@fanc.fgov.be

W www.afcn.fgov.be

Twitter: @FANC_AFCN

Facebook: Federaal Agentschap voor Nucleaire Controle - FANC | Facebook